

cascade de salles-la-source

Un Coderst le 8 décembre

l'essentiel ▼

Hier matin, le collectif « Ranimons la cascade » organisait une conférence de presse pour faire un point sur le dossier qui les oppose au gérant de la microcentrale hydroélectrique, Jean-Gérard Guibert.



Hier, les membres du collectif étaient remontés. / Photo DR

LA PRÉFECTURE RASSURE LE COLLECTIF

Hier, le secrétaire général de la préfecture, Jean-François Moniotte, indiquait « qu'à aucun moment la préfète ne s'est engagée à ce qu'une table ronde de concertation soit organisée ». Pour ce qui est du Coderst du mercredi 8 décembre, composé de représentants des services de l'État, des collectivités territoriales, d'associations et d'experts, « il ne constitue qu'une étape. La décision de renouveler ou non l'autorisation d'exploitation à Jean-Gérard Guibert ne sera pas prise ce jour-là ».

Le temps passe et, faute de conciliation avec le gérant de la microcentrale hydroélectrique, les riverains de Salles-la-Source, regroupés au sein du collectif « Ranimons la cascade », loin de baisser les bras, constituent un dossier argumenté et détaillé. Hier, ils présentaient à la presse ce qu'ils ont baptisé le « petit catalogue de la désinformation par l'administration ».

Le document, qui devrait être envoyé à la Direction départementale des territoires (DDT) et à la préfète, s'articule en six points. Le collectif dénonce la non-maîtrise du foncier avec notamment la conduite forcée qui traverse la propriété des époux

Mathieu sur 150 m.

Il remet également en cause les droits d'eau revendiqués par la société concessionnaire. Troisièmement, il était prévu que l'État hérite de 59,3 % des installations de la microcentrale en fin de concession. « On n'ose pas imaginer que l'administration va en faire cadeau ! Mais nous n'avons pas entendu parler de loyer que le concessionnaire paierait à l'État ; il con-

tinue pourtant depuis cinq ans de turbiner l'eau du Créneau », lance le président Bernard Gauvain, soulignant que Jean-Gérard Guibert ne paye plus sa redevance annuelle à la commune : « Sa dette se monte à 75 000€ ! ».

Quatrième point : la sécurité. « Le barrage souterrain a été construit en 1928 sans qu'aucune étude ne soit réalisée. En 1971, la conduite forcée

a cédée, provoquant un geyser et depuis elle n'a jamais été ré-expertisée ».

Enfin, l'association pointe du doigt la « mascarade » de l'enquête publique et le « coup monté » du service eau et biodiversité de la DDT. « Le commissaire enquêteur avait suggéré la tenue d'une table ronde, elle n'a jamais eu lieu. Quant à la Commission des sites, elle a été réunie à la va vite pour s'entendre dire qu'on ne lui demandait pas son avis », peste Bernard Gauvain.

Avec l'organisation d'un Coderst (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) le 8 décembre, le collectif a le sentiment que la DDT « essaye de passer en force ». « On entend parler d'un renouvellement d'autorisation pour 30 ans. Cela pourrait contraindre notre développement alors qu'il y a un pôle d'excellence rurale sur le vallon de Marcellac et qu'on aspire au label de Plus beaux villages de France ».

Anais Arnal